



Pour diffusion immédiate : 09/02/2026

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

ASSURER LA SÉCURITÉ DES NEW-YORKAIS : LA GOUVERNEURE HOCHUL SOULIGNE LE SOUTIEN CROISSANT APPORTÉ AUX POLICIERS LOCAUX ET À LA LOI SUR LA CRIMINALITÉ LOCALE

Les procureurs généraux, les shérifs de comté, les chefs de police et les dirigeants de comté de tout l'État de New York expriment leur soutien à la proposition de la gouverneure visant à interdire les accords 287(g)

La législation permettrait de garantir que les forces de l'ordre locales se concentrent sur la lutte contre la criminalité et empêcherait les autorités fédérales d'utiliser les ressources pour mener des opérations massives de l'ICE contre les New-Yorkais

N'empêcherait pas les forces de l'ordre locales ou la police d'État de continuer à collaborer avec les forces de l'ordre fédérales dans le cadre d'enquêtes criminelles

La gouverneure Hochul a organisé aujourd'hui une table ronde avec les forces de l'ordre et des élus afin d'annoncer un soutien croissant en faveur de la loi « Local Cops, Local Crimes Act » (loi sur les crimes locaux et les policiers locaux), qui interdirait aux forces de l'ordre locales d'être mandatées par l'ICE pour faire respecter la législation fédérale en matière d'immigration civile. Rejointe par plus d'une douzaine de procureurs, shérifs de comté, chefs de police et responsables administratifs de comté venus de tout l'État, la gouverneure a souligné son engagement visé à assurer la sécurité des New-Yorkais en veillant à ce que la police locale se concentre sur la lutte contre la criminalité locale.

Au cours des deux dernières semaines, d'autres responsables de l'application de la loi et élus de tout l'État ont exprimé leur soutien à la loi « Local Cops, Local Crimes Act ». La législation supprimerait les accords 287(g), interdisant aux forces de police locales et régionales d'agir en tant qu'agents fédéraux ou d'utiliser des ressources ou du personnel financés par les contribuables pour appliquer la législation fédérale en matière d'immigration civile. Elle interdirait également aux agents fédéraux d'utiliser les centres de détention locaux pour y placer des personnes retenues en détention administrative au titre de l'immigration. La loi sur les policiers locaux et les crimes locaux n'empêcherait pas la police de collaborer avec l'ICE ou d'autres forces de l'ordre fédérales pour appréhender des criminels dangereux.

La gouverneure Hochul a déclaré : « Aujourd'hui, un groupe bipartite composé de représentants des forces de l'ordre et d'élus m'a fait part de l'importance de concentrer nos ressources policières là où elles sont le plus nécessaires, c'est-à-dire dans nos communautés. C'est pourquoi j'ai proposé une législation de bon sens afin d'envoyer un message clair : L'État de New York ne tolérera pas les abus de pouvoir flagrants commis par l'ICE au nom de la sécurité publique. »

Le mois dernier, la gouverneure Hochul [a présenté la loi Local Cops, Local Crimes Act](#), une série de mesures législatives globales visant à protéger les New-Yorkais, à renforcer les garanties constitutionnelles et à interdire aux forces de l'ordre locales d'être mandatées par l'ICE pour appliquer la législation fédérale en matière d'immigration civile. La gouverneure était accompagnée de la commissaire de police de New York Jessica Tisch, du chef de la police d'Albany Brendan Cox et de plus d'une douzaine de procureurs, shérifs de comté et chefs de police. Aujourd'hui, la liste des sympathisants compte désormais 28 personnes :

- Dan McCoy, directeur général du comté d'Albany
- Lee Kindlon, procureur du comté d'Albany
- Craig Apple, shérif du comté d'Albany
- Brendan Cox, chef de la police d'Albany
- Eric Gonzalez, procureur du district de Brooklyn
- Jason Garnar, directeur général du comté de Broome
- Chris Liberati-Conant, procureur du comté de Columbia
- Mark Poloncarz, directeur général du comté d'Érié
- Ricky Negron, chef adjoint de la police de Kingston
- Alvin Bragg, procureur du district de Manhattan
- Brian Green, procureur du comté de Monroe
- Marcel Olifiers, chef de la police de Mt. Vernon
- Jessica Tisch, commissaire de police de la ville de New York
- Procureur général du comté d'Onondaga, William « Bill » Fitzpatrick
- Tobias Shelley, shérif du comté d'Onondaga
- Melinda Katz, procureure du comté de Queens
- Michael McMahon, procureur du comté de Richmond
- David Smith, chef de la police de Rochester
- Malik D. Evans, maire de Rochester
- Errol Toulon, Jr., shérif du comté de Suffolk.
- Mark Rusin, chef de la police de Syracuse
- Matt Van Houten, procureur du comté de Tompkins
- Manny Nneji, procureur du comté d'Ulster
- Juan Figueroa, shérif du comté d'Ulster
- Mark Williams, chef de la police d'Utica
- Ed Noonan, chef adjoint de la police d'Utica
- J. Anthony « Tony » Jordan, procureur du comté de Washington
- Ken Jenkins, directeur général du comté de Westchester

À New York, 14 organismes chargés de l'application de la loi, dont 10 bureaux du shérif de comté, 1 service de police de comté et 3 services de police municipaux, fonctionnent actuellement selon divers modèles d'application de l'accord 287(g). Si elle est adoptée, cette loi annulera tous les accords 287(g) existants dans l'État.

La proposition de la gouverneure s'appuie sur une législation récente introduite dans le cadre de son programme pour l'État de New York visant à protéger les droits constitutionnels des New-Yorkais contre les abus du gouvernement fédéral, à tenir les agents fédéraux responsables de leurs actions anticonstitutionnelles et à garantir que les lieux sensibles, y compris les domiciles des New-Yorkais, soient protégés contre les mesures civiles d'application de la loi en matière d'immigration sans mandat judiciaire.

Instaurer le droit d'intenter une action en justice contre des agents fédéraux pour violation de la Constitution

Avec une intensification sans précédent des mesures répressives fédérales en matière d'immigration, les communautés à travers les États-Unis sont ébranlées par des pratiques brutales qui seraient contraires aux droits constitutionnels.

Afin de protéger les communautés à travers l'État et de garantir la responsabilité en cas de violation des droits constitutionnels, la gouverneure Hochul proposera une législation qui offrira aux New-Yorkais un moyen clair de demander justice lorsque leurs droits sont bafoués.

La proposition autorise les particuliers à intenter des actions civiles au niveau de l'État contre les agents fédéraux qui violent les droits constitutionnels des New-Yorkais, conformément aux mêmes normes juridiques qui existent déjà pour les agents étatiques et locaux en vertu de la loi fédérale sur les droits civils. En harmonisant le droit de l'État avec les dispositifs fédéraux existants en matière de droits civiques, cette proposition consolide les garanties constitutionnelles et permet aux New-Yorkais de disposer d'un recours juridictionnel effectif en cas d'abus inconstitutionnel de l'autorité fédérale sur le territoire de l'État de New York.

Protéger les New-Yorkais dans les lieux sensibles

Pendant des décennies, la politique fédérale des deux partis a limité les mesures d'application de la loi en matière d'immigration civile sans mandat dans les lieux sensibles tels que les écoles, les hôpitaux et les lieux de culte. De récents changements au niveau fédéral ont remis en cause ces protections, perturbant la sécurité publique, les communautés scolaires, l'accès aux soins et la confiance dans des institutions essentielles.

Les New-Yorkais devraient pouvoir aller à l'école, accéder à des services de garde d'enfants, bénéficier de soins médicaux, pratiquer leur culte et vivre en paix dans leur domicile privé. La gouverneure Hochul a proposé une loi visant à garantir que les lieux sensibles, y compris les domiciles, puissent être protégés contre les mesures civiles

d'application de la loi sur l'immigration sans mandat judiciaire. Cette mesure contribuera à assurer la stabilité des enfants et des familles dans les espaces communautaires essentiels.

Daniel P. McCoy, directeur général du comté d'Albany, a déclaré : « La sécurité publique est optimale lorsque nos agents locaux chargés de l'application de la loi ont les moyens de se concentrer sur les communautés qu'ils servent, sans être détournés de leur mission pour faire respecter la politique fédérale en matière d'immigration civile. La loi sur les policiers locaux et les crimes locaux est une approche responsable qui préserve la confiance entre la police et la population et garantit une utilisation efficace et appropriée de nos ressources. Je soutiens fermement l'engagement de la gouverneure Hochul à assurer la sécurité des New-Yorkais tout en défendant l'équité, la responsabilité et la protection des droits constitutionnels »

Mark C. Poloncarz, directeur général du comté d'Érié, a déclaré : « L'objectif de la loi sur les policiers locaux et les crimes locaux est de garantir, de la manière la plus sensée qui soit, que nos forces de l'ordre locales et nos ressources soient réservées à l'usage de nos communautés, qu'elles assurent le maintien de l'ordre conformément à la loi et qu'elles ne soient pas soumises à des ingérences fédérales telles que celles que nous observons actuellement dans tout le pays avec l'ICE. La suppression des accords 287(g) envoie un signal clair aux habitants : les forces de l'ordre locales ne seront pas un prolongement du gouvernement fédéral et les centres de détention locaux seront interdits d'accès à l'ICE pour ses opérations de contrôle de l'immigration. La loi prévoit également des protections et des recours pour les résidents dont les droits constitutionnels sont violés par des agents fédéraux. Cette loi arrive à point nommé et est absolument nécessaire, et je remercie la gouverneure Hochul pour sa clairvoyance dans sa promotion. »

Adam Bello, directeur général du comté de Monroe, a déclaré : « La loi « Local Cops, Local Crimes Act » de la gouverneure Hochul est une législation de bon sens qui renforcera les garanties constitutionnelles visant à protéger les New-Yorkais contre les abus fédéraux et les tactiques répressives agressives. Notre police locale et nos forces de l'ordre devraient se concentrer sur les crimes locaux, et non se laisser détourner par l'application des lois fédérales en matière d'immigration civile. Je suis fier de me joindre à mes partenaires du gouvernement de tout l'État pour défendre les droits des New-Yorkais. »

Kenneth W. Jenkins, directeur général du comté de Westchester, a déclaré : « La sécurité publique commence par la confiance — et le comté de Westchester a appris cette leçon il y a des années, lorsque nous avons adopté la loi sur la protection des immigrants. Lorsque les résidents ont peur d'appeler la police ou de coopérer avec les forces de l'ordre parce qu'ils craignent des conséquences en matière d'immigration, la sécurité de tous est compromise. Nos agents de police locaux devraient se concentrer sur la prévention de la criminalité, le soutien aux victimes et la protection des droits de chaque membre de nos communautés, et non servir de bras armé aux autorités fédérales chargées de l'application des lois civiles en matière d'immigration. La

législation de la gouverneure Hochul trace la ligne à suivre et renforce ce qui importe le plus : assurer la sécurité de nos quartiers tout en défendant les valeurs constitutionnelles qui nous définissent. »

Jason Garnar, directeur général du comté de Broome, a déclaré : « La loi "Local Cops, Local Crimes Act" relève simplement du bon sens : elle permet à nos propres agents de veiller à la sécurité des quartiers et de tenir pour responsables ceux qui enfreignent la loi, qu'ils soient en situation régulière ou non, tout en mettant un terme aux abus fédéraux dont tout le monde parle depuis ce qui s'est passé dans le Minnesota. »

Malik Evans, maire de la ville de Rochester, a déclaré : « En tant que ville sanctuaire, Rochester interdit depuis près de quarante ans l'utilisation des ressources municipales pour faire respecter les lois fédérales en matière d'immigration civile. Ces garanties nous aident à instaurer la confiance et à améliorer la sécurité publique en permettant aux membres de notre communauté immigrée de signaler les crimes et d'accéder à des services essentiels sans crainte. Je félicite la gouverneure Kathy Hochul d'avoir pris des mesures pour étendre ces protections à l'ensemble de l'État et d'avoir pris fermement position en faveur de tous les New-Yorkais. »

Chris Liberati-Conant, procureur du comté de Columbia, a déclaré : « Tout d'abord, je remercie la gouverneure Hochul pour ses investissements destinés aux forces de l'ordre, qui ont eu un impact réel sur la sécurité des habitants du comté de Columbia. En tant que procureur général du comté de Columbia, ma seule priorité est la sécurité et la sûreté des habitants de notre comté, et lorsque les victimes et les témoins ont peur de parler aux forces de l'ordre, notre communauté est moins sûre. Lorsque les victimes et les témoins ont peur de parler aux forces de l'ordre, ils deviennent la cible de prédateurs, de trafiquants et de criminels violents. Comme toujours, j'ai l'intention de demander des comptes aux criminels et de protéger chaque membre de notre communauté. Je remercie la gouverneure Hochul pour son leadership sans faille en matière de sécurité des New-Yorkais, car à New York et dans le comté de Columbia, nous vivons dans une société juste. »

Brian Green, procureur du comté de Monroe, a déclaré : « En tant que procureur général, ma priorité est de veiller à ce que les ressources des forces de l'ordre soient consacrées à la sécurité de nos communautés et à la lutte contre les crimes graves. La loi sur les policiers locaux et les crimes locaux permet de clarifier le rôle des forces de l'ordre locales tout en préservant notre capacité à collaborer avec nos partenaires fédéraux dans les affaires pénales. Le maintien de la confiance de la population est essentiel à l'efficacité des services de police et des poursuites judiciaires, et cette législation soutient cet objectif. J'apprécie les efforts déployés par la gouverneure pour promouvoir des politiques qui concilient la sécurité publique, les principes constitutionnels et les besoins de nos communautés. »

Richard Negron, chef adjoint du Département de police de Kingston, a déclaré :
« Une police efficace commence par la clarté : savoir qui nous servons, quel est notre

rôle et où commence et finit notre autorité. Lorsque les agents locaux sont chargés de faire respecter la législation fédérale en matière d'immigration civile, cela brouille leur mission et sape la confiance dont nous avons besoin pour assurer la sécurité des quartiers. La proposition de la gouverneure Hochul permet aux forces de l'ordre locales de se concentrer sur ce qu'elles font le mieux : lutter contre la criminalité, protéger les victimes et établir de véritables partenariats avec la communauté. Cette approche rend nos agents plus efficaces et notre ville plus sûre. »

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418
Inscrivez-vous pour recevoir les informations les plus récentes du Bureau de la gouverneure :
ny.gov/signup | Envoyez NEW YORK par SMS au 81336

[SE DÉSABONNER](#)